

Les Indiens du Brésil constituent des sociétés très diverses, parlant un grand nombre de langues issues de différentes familles linguistiques. Ils vivent dans des environnements aussi variés que des forêts tropicales humides, des savanes, des forêts d'épineux ou des déserts.

Depuis l'arrivée des Européens, les Indiens du Brésil ont subi un génocide à très grande échelle et ont été spoliés de la plupart de leurs terres. Aujourd'hui certaines d'entre elles sont toujours aux mains de propriétaires terriens, exploitées dans le cadre de projets industriels, ou bien envahies par des mineurs ou des colons.

Les Indiens sont aujourd'hui encore parmi les citoyens les plus marginalisés et les plus vulnérables du Brésil. Ils sont toujours victimes des maladies transmises par les envahisseurs, de malnutrition lorsqu'ils sont privés de leurs territoires de chasse, ou bien encore de la violence perpétrée par les hommes de main recrutés par les fermiers et les propriétaires terriens pour les chasser de leurs terres. Un racisme profondément enraciné vis-à-vis des Indiens est à l'origine de cette situation - ils sont toujours légalement considérés comme des mineurs.

L'exigence première des Indiens est de pouvoir exercer le contrôle de leurs terres - le Brésil est l'un des deux seuls pays d'Amérique du Sud qui ne reconnaît pas encore leurs droits à posséder la terre. Si les Indiens du Brésil étaient reconnus comme des propriétaires à part entière, cela leur apporterait une réelle protection contre les individus ou les entreprises qui les envahissent et détruisent leurs modes de vie et souvent leurs vies mêmes.

Sommaire

Démographie	p.2
Langues	p.2
Le statut d'Indien au Brésil	p.3
Les Indiens au Brésil depuis 2002	p.3
Le droit à la terre	p.4
Le droit à la vie	p.4
Le droit à la santé	p.4
Les Awá et les Guarani, deux peuples, deux destins indiens au Brésil	p.5
Carte	p.6

Démographie

On estime que 5 millions de personnes représentant au moins 1000 groupes vivaient au Brésil lorsque les Européens y débarquèrent en 1500. Cinq siècles de massacres, de tortures, de maladies et d'exploitation ont ravagé cette population indigène.

En moyenne, une tribu a disparu tous les deux ans durant le XXe siècle. Réduits à environ 100 000 personnes à la fin des années 1950, les Indiens au Brésil sont aujourd'hui près de 350 000, répartis en 200 groupes dispersés dans quasiment toutes les régions de ce vaste pays, parlant un grand nombre de langues issues de différentes familles linguistiques.

Il n'existe pas de recensement officiel spécifique des Indiens du Brésil. Les estimations les plus récentes proviennent d'organisations gouvernementales (comme la Funai) ou non gouvernementales. Les estimations oscillent ainsi entre 345 000 personnes (Funai) et 399 000 (Funasa, Fondation nationale de la santé). Il faut ajouter à ces chiffres les Indiens urbanisés, mal connus des institutions, estimés entre 100 et 350 000 personnes.

Les Indiens du Brésil représentent donc entre 0,2 et 0,4% de la population totale brésilienne.

La population amérindienne du Brésil compte plus de 200 ethnies :

- Une quinzaine compte moins de 50 membres, parfois même une dizaine seulement.
- Il y a au moins 50 groupes d'Indiens non contactés au Brésil, plus que partout ailleurs dans le monde
- L'immense majorité (plus de 70%) compte moins de 1 000 personnes
- Seuls sept peuples représentent plus de 10 000 personnes (entre autres les Yanomami) dont trois plus de 20 000 personnes : les Kaingang, les Tikuna et les Guarani

Leur expérience de contact avec les Européens est également très variée : certains d'entre eux, comme les Guarani des terres arides du sud du Brésil, sont en contact avec les Blancs depuis 500 ans; d'autres ne le sont que depuis très récemment; enfin certains groupes demeurent encore isolés.

La plupart des Indiens du Brésil vivent de chasse, de pêche, de cueillette, et d'agriculture itinérante, principalement en Amazonie. Seuls les groupes non contactés comme les Awá et les Maku d'Amazonie sont totalement nomades et vivent exclusivement de chasse et de cueillette.

Langues

On estime qu'environ 180 langues sont parlées au Brésil dont 140 uniquement en Amazonie alors que plus de 1 200 langues étaient parlées avant la conquête du pays. 110 langues indiennes ont chacune moins de 400 locuteurs

Ces langues sont mal connues et très peu ont fait l'objet d'études détaillées. La grande majorité des langues amérindiennes se distribuent en quatre grandes familles linguistiques :, caribe, arawak et jê, seule grande langue strictement brésilienne. Le reste des langues amérindiennes se répartit en une dizaine de petites familles, amazoniennes pour la plupart.

Le statut d'Indien au Brésil

Les Indiens sont, depuis 1973, soumis aux dispositions du Statut de l'Indien qui les place sous la tutelle de l'Etat, faisant d'eux des mineurs devant la loi. Un droit de « possession permanente » sur les terres qu'ils occupent depuis des temps « immémoriaux » leur est théoriquement accordé, à l'exclusion du sous-sol, l'Etat fédéral étant garant de l'exercice de ces droits en tant que propriétaire des terres.

Au début des années 1980, un document du gouvernement brésilien, soucieux de transformer le statut des Indiens, élaborait des critères d'« indianité » ; les individus définis comme « Indiens » continuant à être privés de nombreux droits sociaux et politiques. Ceux qui n'étaient pas « Indiens » d'après ces critères, notamment tous ceux qui parlaient le portugais, seraient « émancipés », c'est-à-dire ne seraient plus considérés comme mineurs devant la loi mais perdraient tout droit de vivre sur les terres indigènes et de les utiliser. Des protestations s'élevèrent du monde entier et le gouvernement dû faire marche arrière.

Le texte de la Constitution de 1988 offre une situation plus favorable aux Indiens. Elle indique que « Les Indiens doivent se voir reconnaître leurs organisations sociale, leurs coutumes, leurs langues, leurs croyances et leurs traditions, ainsi que leurs droits originels sur la terre qu'ils occupent traditionnellement... ».

L'assimilation n'est plus mentionnée et les droits historiques des Indiens sur les terres qu'ils occupent reconnus. L'état a obligation de reconnaître légalement ces terres - qui demeurent néanmoins sa propriété - en procédant à leur démarcation et en garantissant les droits de possession permanente et d'usufruit exclusif des ressources qui s'y trouvent. La Constitution de 1988 prévoit également des mesures dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection des savoirs traditionnels indigènes sur la biodiversité.

Les Indiens au Brésil depuis 2002

En septembre 2002, le PT, parti actuellement au pouvoir au Brésil, s'était engagé, dans son manifeste électoral « Engagements envers les peuples indigènes », à « reconnaître et de garantir les droits à la terre et à l'autodétermination » des peuples indigènes du Brésil et à mener un « combat contre l'impunité de ceux ayant commis des crimes envers les Indiens ». Les Indiens avaient alors accueilli avec espoir ces engagements.

Pourtant, les Indiens continuent de subir le déni de leurs droits territoriaux, l'invasion et l'occupation illégales de leurs terres, et sont toujours victimes de violences et du pillage leurs ressources. La Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) a vu son budget réduit de 8% en 2004, retardant encore un peu plus la démarcation et la protection des terres indiennes. Les auteurs de crimes contre des Indiens jouissent encore d'une totale impunité.

Un grand nombre de projets de loi proposés au Congrès brésilien pourraient, s'ils étaient retenus, saper les garanties constitutionnelles portant sur la démarcation et la protection des terres indigènes et l'approbation par le Congrès d'un nouveau 'statut de l'Indien' plus favorable se fait toujours attendre.

Le Brésil a ratifié la convention 169 de l'OIT en juin 2002 et cette dernière est rentrée en application le 19 avril 2004. La convention stipule que « *Les gouvernements doivent en tant que de besoin prendre des mesures pour identifier les terres que les peuples intéressés occupent traditionnellement et pour garantir la protection effective de leurs droits de propriété et de possession* » (article 14 alinéa 2). Malheureusement, le gouvernement a depuis démontré une regrettable propension à céder devant les groupes d'intérêts économiques et politiques.

Le droit à la terre

Seulement un peu plus de la moitié des territoires indigènes ont été ratifiés par le gouvernement et environ 20% n'ont même pas été identifiées ou ne sont qu'au premier stade de l'identification, en violation flagrante avec la Constitution du Brésil qui stipule que tous les territoires indigènes devaient être reconnus au 31 octobre 1993.

Plusieurs milliers d'Indiens vivent confinés dans des réserves surpeuplées, coupés de leurs terres ancestrales et sans aucun moyen d'assurer leur subsistance. Cette situation a conduit à des conflits internes qui se traduisent par le suicide, l'homicide et un très fort taux d'alcoolisme.

La plus tragique réaction à la spoliation de leurs terres et au déplacement forcé est l'exceptionnel taux de suicide qui sévit parmi les plus jeunes. Entre 1986 et 1999, 304 suicides ont été enregistrés dans les communautés guarani. Plus de 1% de la population guarani a volontairement mis fin à ses jours, ce qui représente le taux de suicide le plus élevé au monde.

Le droit à la vie

La plupart des crimes perpétrés à l'encontre des Indiens restent impunis, leurs auteurs n'étant jamais présentés devant un tribunal ni même condamnés, et ce malgré l'engagement du gouvernement à mettre un terme à l'impunité qui règne.

Marcos Veron, un leader guarani, fut battu à mort en janvier 2003 alors qu'il défendait sa communauté qui venait de se réinstaller sur sa terre. Malgré une brève enquête de police ainsi que plusieurs arrestations, aucune condamnation n'a, à ce jour, été prononcée.

Durant ces trente dernières années, au moins 12 Makuxi ont été assassinés par les hommes de main des propriétaires terriens de la région. Personne n'a encore été poursuivi et condamné pour ces crimes qui restent impunis.

Le droit à la santé

Plusieurs programmes de santé destinés aux Indiens menés avec succès par des ONG ne sont plus financés et dans certaines régions, les répercussions sont catastrophiques sur le plan de la santé et de la mortalité.

Faute de soins et de vaccination, huit Yanomami sont décédés entre juillet et novembre 2004 et 17 Indiens de la vallée du Javari entre 2003 et 2004. Selon la Fédération régionale indigène, le taux de mortalité infantile dans le haut Rio Negro est monté à 82,9/1 000 en novembre 2004 alors que le taux national est de 27,5/1 000.

Dans trois communautés guarani visitées en décembre 2004, 31,7% des enfants souffraient de malnutrition et 14% de malnutrition grave.

Ces taux élevés s'expliquent principalement par le fait que les Indiens ne peuvent survivre sur le peu de terre qu'ils occupent actuellement en attendant que la justice reconnaisse leurs droits territoriaux.

Deux peuples, deux destins indiens au Brésil

Les Awá

Les Awá seraient au nombre de 350. 250 d'entre eux, précédemment contactés, vivent dans quatre territoires indigènes et la Funai estime que qu'encore une centaine d'entre eux nomadisent.

Au tout début du XIXe siècle, les Awá ont abandonné la vie sédentaire et l'agriculture pour la vie nomade afin d'échapper aux violentes attaques des envahisseurs européens. Victimes des tentatives d'extermination, perverses et systématiques, de la part des fermiers et des colons, beaucoup d'entre eux ont été contactés par la Funai ces quinze dernières années. Quelques-uns vivent dans des postes gouvernementaux mais beaucoup sont encore nomades, sans contact connu avec l'extérieur. Tous assurent leur subsistance par la chasse et la cueillette; les groupes nomades, très mobiles, ne comportent pas plus de 20 ou 30 personnes.

En 1982, le Brésil entreprit de cadastrer tous les territoires indiens de la région, condition imposée par la Banque mondiale à l'attribution d'un prêt finançant un projet industriel de développement; les fonds de la Banque mondiale ont été réservés à cette fin mais jusqu'à aujourd'hui le territoire des Awá n'a pas encore été cadastré et l'accroissement des empiètements de ce territoire par l'industrialisation, les fermiers et les colons expose les Indiens à la violence et aux maladies. Les Awá resteront vulnérables tant que leur terre ne sera pas légalement protégée.

Les Guarani

Les Guarani sont parmi les premiers peuples contactés par les Européens à leur arrivée en Amérique du Sud il y a plus de 500 ans. Environ 30 000 au Brésil, ils représentent la plus nombreuse population indigène du pays; d'autres Guarani vivent en Argentine, au Paraguay et en Bolivie.

Les Guarani ont terriblement souffert du vol de presque toutes leurs terres, des milliers d'entre eux sont maintenant entassés sur de très petites parcelles, de plus en plus cernées par les fermes d'élevage et les plantations. La terre dont ils disposent n'est pas suffisante pour qu'ils puissent subsister de leurs activités traditionnelles: la chasse, la pêche et l'horticulture. Ce qui cause leur exploitation, par les fermiers et les propriétaires, comme main-d'œuvre bon marché. Cette situation a conduit à de graves dépressions et une vague de suicide dans les communautés : 320 Guarani se sont suicidés entre 1986 et le début de l'an 2000, le plus jeune n'étant âgé que de neuf ans.

Les Kaiowá, l'un des trois groupes guarani, ont résisté au contact avec les colonisateurs pendant plusieurs siècles, trouvant refuge dans les forêts luxuriantes de la région. En 2003, son leader Marcos Veron a été frappé à mort par des hommes de main à la solde des propriétaires terriens lorsque la communauté, après de nombreuses tentatives, était retournée sur la terre dont elle avait été expulsée dans les années 1950. Les membres de la communauté occupent actuellement une petite fraction de leur territoire depuis que le tribunal a décidé qu'ils pouvaient y rester jusqu'à ce que la Funai ait légalement 'identifié' la zone.

Peu de temps avant sa mort, Marcos avait déclaré : 'Cette terre représente ma vie, mon âme. Si vous m'éloignez de ces terres, vous m'ôtez la vie'.



Survival International

Survival défend activement les droits des Indiens du Brésil. L'organisation mène actuellement de nombreuses campagnes - parmi les plus importantes figurent celles des Awá, des Guarani et des Makuxi. À un niveau plus général, nous appelons le Brésil à reconnaître leur droit à posséder leurs terres, conformément aux Conventions 107 et 169 de l'OIT qu'il a ratifiées en 1965 et en 2002.

Survival aide les peuples indigènes à défendre leur vie, protéger leurs terres et déterminer leur avenir.

Survival France
45 rue du Faubourg du Temple
75010 Paris
T 01 42 41 44 10
info@survivalfrance.org

Secrétariat International- Royaume uni
6 Charterhouse Buildings
London EC1M 7ET
T 020 7687 87 00
info@survival-international.org

Les Indiens au Brésil – Survival International
www.survival-international.org